

**DELIBERATION N° 95/06 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DE L'ASSEMBLEE A DES ORGANISMES DIVERS**

SEANCE DU 10 FEVRIER 1995

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze, et le dix février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : MM.

Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. François ALFONSI à M. Jean-François STEFANI
M. Pascal ARRIGHI à M. Pierre-Jean LUCIANI
Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI
M. Jean BIANCUCCI à M. Norbert LAREDO
M. Dominique BURESI à M. Michel MORETTI
M. Antoine GAMBINI à M. Jean JALPI
M. Paul-Antoine LUCIANI à M. Dominique BUCCHINI
M. Pierre POGGIOLI à M. Joseph SISTI
M. Simon-Jean RAFFALLI à M. Emile MOCCHI
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI
Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI à M. Vincent AVOGARI de GENTILI

23.FEV.1995

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESII, Edouard CUTTOLI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Paul SCARBONCHI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le décret n° 92.1042 du 24 septembre 1992,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE ainsi qu'il suit ses représentants pour siéger aux organismes ci-après :

- Conseil portuaire du port de commerce de Bastia :

Titulaire : M. Joseph-Antoine CHIARELLI
Suppléant : M. Alphonse TAMBURINI

REÇU
23.FEV.1995
PREFECTURE DE CORSE

- Commission locale de l'eau :

Titulaires :

M. Paul PERFETTINI
M. François MOSCONI

Suppléants

M. Norbert LAREDO
M. Michel VALENTINI

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

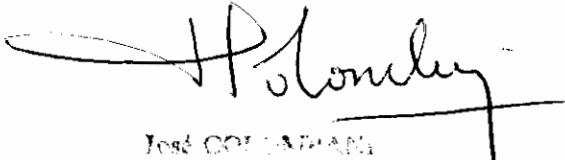
Ajaccio, le 10 Février 1995

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées



José COLASABANI